

## «ANIMA QUÉBEC DISPOSE MAINTENANT DES OUTILS LÉGISLATIFS POUR AGIR !

Sillery, le 20 janvier 2005—Depuis le 5 janvier 2005, la Section IV.1.1. De la sécurité et du bien-être des animaux est en vigueur et une entente officielle a été signée avec le MAPAQ confiant à ANIMA Québec le mandat d'inspecter les lieux de garde et d'élevage de chiens et de chats.

ANIMA Québec entreprendra progressivement l'inspection des fourrières, refuges, chenils, animaleries, etc. Au fur et à mesure qu'elle assurera son financement, des inspecteurs à temps partiel ou payés à l'acte provenant des différentes régions de la province se joindront à l'équipe d'inspection. Il pourra s'agir de médecins vétérinaires, d'inspecteurs des organismes de protection des animaux ou de ressources reconnues pour leurs compétences dans le domaine. Tous les futurs inspecteurs, à temps plein, à temps partiel ou payés à l'acte devront satisfaire au processus de sélection et de formation d'ANIMA Québec, du MAPAQ et du ministère de la Justice et compléter avec succès leur période d'entraînement avant d'être recommandés pour être désignés inspecteurs.

L'axe d'intervention d'ANIMA Québec privilégiera l'information et l'éducation à la répression. En effet, conformément à sa mission qui consiste à assurer la sécurité et le bien-être des animaux de compagnie par l'inspection des lieux de garde et d'élevage de chiens et de chats et par l'éducation et l'information auprès de leurs propriétaires et de leurs gardiens, le but ultime des interventions sera de faire en sorte que les chiens et les chats continuent d'être bien traités et en sécurité après l'inspection et non de tenter de prendre les gens en défaut. Toutefois, lorsque les gardiens et propriétaires de chiens et de chats ne voudront pas obtempérer, ANIMA Québec aura les moyens de sévir.

ANIMA Québec est une organisation provinciale sans but lucratif qui réunit l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, l'Académie de médecine vétérinaire du Québec, des organismes de protection des animaux et des représentants de l'industrie et du MAPAQ.

ANIMA Québec explore présentement différentes avenues pour permettre aux éleveurs de s'impliquer directement dans ANIMA Québec. L'une des premières actions visera la consultation du réseau, particulièrement les éleveurs et les mushers\*, sur le Guide des pratiques généralement reconnues qui servira de cadre de référence pour les interventions d'ANIMA Québec. Des approches ont d'ailleurs déjà été faites auprès de certains regroupements ou associations.

ANIMA Québec souhaite d'ailleurs travailler en collaboration avec les groupes et individus engagés à améliorer la sécurité et le bien-être des chats et des chiens du Québec.

Au cours des prochaines semaines, ANIMA Québec et le MAPAQ tiendront des sessions dans différentes régions du Québec pour informer animaleries, fourrières, refuges, vétérinaires, éleveurs sur les nouvelles règles et les obligations qui en découlent. D'ici là, vous pouvez obtenir de l'information supplémentaire en consultant notre site Internet au [www.animaquebec.com](http://www.animaquebec.com)

Huguette Lépine, Directrice générale, ANIMA Québec

\* Mushers: utilisateurs de chiens à traîneaux sur neige